

Grenoble, le 10 janvier 2018

Rectorat

Délégation académique  
à la formation continue  
(DAFCO)

**NOTE DE PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE  
AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE**

Réf N°ICH/SEH/2018-32

Affaire suivie par  
Isabelle Chaillan

Téléphone  
04 56 52 46 38

Télécopie  
04 56 52 46 50

Mél :  
Ce.dafco@ac-grenoble.fr

Assistante :  
Sylvie El Hadj Belkacem  
Tél. : 04 56 52 46 35

Adresse des bureaux :  
Le Mini Parc  
5, rue Roland Garros  
38320 Eybens

Ce dossier est destiné à instruire votre candidature aux fonctions de Conseiller en Formation Continue (CFC). Il vise à recueillir des informations concernant votre identité, votre expérience professionnelle, ainsi que les expériences personnelles qui peuvent contribuer à illustrer votre candidature. Il comporte également la possibilité de présenter de manière détaillée les raisons qui vous conduisent à poser votre candidature.

La procédure de recrutement est conduite en deux étapes :

□ **Etape 1 : établissement de la liste d'aptitude**

La présélection des dossiers de candidature est assurée par une commission de recrutement, présidée par le délégué académique à la formation continue.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à une épreuve écrite, **le mercredi 4 avril 2018, de 13 h à 17 h.**

Ils seront invités ensuite à se présenter à un entretien avec une commission composée d'acteurs de GRETA (présidents et CFC) et de représentants de la délégation académique à la formation continue. Ces entretiens se dérouleront **du 16 au 18 mai 2018 (dates à préciser).**

Le délégué académique à la formation continue réunira tous les éléments dont il disposera (avis de la commission entretien - évaluation de l'épreuve écrite - dossier) afin de proposer à la commission académique consultative compétente à l'égard des CFC la liste d'aptitude aux fonctions de CFC pour l'année 2018-2019.

Après avis de cette commission, Madame le recteur arrêtera la liste d'aptitude. Cette liste est dressée pour une année.

□ **Etape 2 : nomination**

En fonction des postes disponibles et des profils requis, le délégué académique à la formation continue proposera à des candidats inscrits sur la liste d'aptitude une affectation dans le réseau de formation continue de l'académie et Madame le recteur prononcera la nomination.